

■ Indemnisation de tiers victimes de dommages matériels – Annexe au rapport

1 - Affaire M. Thierry DRAY– sinistre du 1^{er} août 2019

Le 1^{er} août 2019, le véhicule de Monsieur Thierry DRAY a été endommagé lors d'une opération de débroussaillage, sis avenue des Caillols dans le 12^{ème} arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **277,51 euros** auprès de la MATMUT subrogée dans les droits de son assuré Monsieur Thierry DRAY.

4 - Affaire – M. Bernard ARRIGO- sinistre du 21 novembre 2019

Le 21 novembre 2019, le véhicule de Monsieur Bernard ARRIGO a été endommagé en roulant sur une importante défectuosité de la chaussée, sise 15 chemin Joseph Aiguier dans le 9^{ème} arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **138.32 euros**.